Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_097-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-097

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EPINE BLANCHE

Monsieur Roland RAOULT, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à de nombreuses pannes dans le secteur de la rue de l'épine Blanche, il est impératif de rénover les câbles d'éclairage public existants depuis la commande EP-F, conformément au plan joint en annexe 1.

Dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public, il est opportun de remplacer les mâts et lanternes d'une portion de la rue de Villebonne desservie par la commande EP-F, conformément au plan joint en annexe 2.

De plus, la vétusté de certaines installations mettent en évidence la nécessité de rénover 7 commandes d'éclairage public : rue de l'épine Blanche, rue de Quéré, avenue Louis Guilloux, rue Ropartz, avenue du Général de Gaulle, rue des Tuileries et rue du Créac'h, conformément au tableau joint en annexe 3.

- Le montant des travaux pour **la rénovation des câbles EP Quartier Epine Blanche - Cde F** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor **s'élève à 50 400 euros T.T.C.***

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_097-DE

- Le montant des travaux pour **le renouvellement des mâts et lanternes de la rue de Villebonne - Cde F** présenté par le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor **s'élève à 23 880 euros T.T.C. ***
- Le montant des travaux pour **la rénovation des 7 commandes identifiées ci-dessus** par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor **s'élève à 25 440 euros T.T.C.***

L'ensemble de ces travaux de rénovation de l'éclairage public s'élèvent à 99 720 euros T.T.C.*

Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 Décembre 2022.

	Coût de l'opération (€ TTC)*	Participation de la Commune de Trégueux
Rénovation des câbles EP Quartier Epine Blanche - Cde F	50 400.00 €	30 333.33 €
Renouvellement des mâts et lanternes de la rue de Villebonne - Cde F	23 880.00 €	14 601.00 €
Rénovation des 7 commandes	25 440.00 €	15 311.11 €
TOTAL	**99 720.00 €**	**60 245.44 €**

**(coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).*

Pour l'ensemble des opérations ci-dessus mentionnées, **le montant de la subvention d'équipement s'élève à 60 245.44 euros TTC**. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée d'un coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé aux entreprises un ou plusieurs acomptes puis des décomptes et au prorata de chaque paiement à celles-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer la commande des travaux ci-dessus mentionnés au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

M. Ludovic MICHEL

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR